



**Norske Skog**  
Golbey

**CONCERTATION PREALABLE**  
**PROJET DE CONVERSION D'UNE MACHINE A PAPIER**  
**SUR LE SITE DE NORSKE SKOG GOLBEY**  
**(VOSGES)**

**Compte-rendu**  
**Atelier Ecoparc**  
**26 janvier 2021**

Concertation : 23 Novembre 2020 au 06 Janvier 2021



## I. Les participants : Environ 60 personnes, dont

Michel HEINRICH	Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
Olivier JODION	Directeur Général
Kevin THULLIER	Société SEBL
Yves BAILLY	NSG, Président Directeur Général
Bruno TAPIN	NSG, Responsable projets BOX
Martine BORTOLOTTI	NSG, Responsable Projets
Jean-François SERRE	NSG, Directeur Achats
Jean-Claude PIERROT	NSG, Directeur Stratégie & Finance
Alexandre DECUNIAC	NSG, Responsable projet CRE5
Gérard BALAY	NSG
PARRASSIN Corine	NSG, office Manager
NUSSBAUM Cyrielle	NSG, Responsable Communication
Luc MARTIN	Garant
Nathalie DURANT	Garant
Jean FLECK	VNE
Mme MELINE	
M. PFEIFFER	
M. DELTOUR	
M. BERGER	
Mme FORLER	
M CHOPINEZ	
M MASSALOUX	

Tout d'abord, Martine Bortolotti souhaite la bienvenue aux nombreux participants inscrits à cette réunion. Il est apparu au cours des différents ateliers que la thématique Ecoparc suscitait de nombreuses interrogations, notamment eu égard aux synergies envisagées entre NSG et les entreprises souhaitant s'implanter dans l'Ecoparc

M. Bortolotti explique que ce débat donnera lieu à un enregistrement audiovisuel afin d'établir le compte rendu. L'enregistrement ne sera pas publié mais le compte rendu le sera. Toute personne qui le souhaite peut consulter notre politique de gestion des données sur le site [Projet-box.fr](http://Projet-box.fr) et notre politique de confidentialité.

Elle précise que les garants, dont le rôle sera précisé ci-après, sont en charge de la modération de cet atelier et se chargent de répartir équitablement le temps de parole aux personnes qui en feront la demande.

Elle rappelle que le dispositif de concertation préalable est effectué sous l'égide de la CNDP (Commission Nationale du débat public) et passe la parole aux garants, Mme DURAND et M. MARTIN.

NSG (NORSKE SKOG GOLBEY) a saisi la CNDP en application du code de l'environnement qui stipule que tout projet compris entre 150 et 300 millions d'euros doit être soumis soit à un débat public soit à une concertation préalable. La CNDP a validé une concertation préalable et a nommé 2 garants : Nathalie Durand et Luc Martin.

La CNDP a été créée en 1995 (Loi Barnier), en 2002 elle est devenue une autorité administrative indépendante. Depuis 2016 une liste de garants a été constituée. Ils sont désignés par la CNDP.

Les garants ont une mission indépendante du Maître d'Ouvrage. Ils veillent à :

- La transparence de l'information
- Donner la parole de manière équitable, quel que soit le statut des personnes
- Obtenir des interventions argumentées, de la part des tiers et du maître d'ouvrage

L'objectif est d'associer toutes les personnes concernées par le projet au sens le plus large possible.

La concertation est inscrite dans la loi ; elle permet de débattre de l'opportunité du projet, de ses finalités, de ses caractéristiques et de ses enjeux/impacts environnementaux, sociétaux et économiques mais également des alternatives à envisager, le cas échéant.

La concertation doit nous amener à débattre, à faire des propositions, des observations, donner son avis, à poser des questions, à indiquer les points de vigilance.

## II. Les chiffres :

Parole est donnée à M. Jean-Claude Pierrot, Directeur Stratégie & Finance, affecté à 100 % sur les projets Green Valley Energy et BOX.

Il semble opportun de donner quelques explications car le sujet de la production de vapeur a fait l'objet de plusieurs questions/inquiétudes de la part des intervenants lors des différents ateliers menés dans le cadre de la concertation préalable.

Ce qui caractérise une chaudière c'est l'énergie produite. Selon la température, on ne va pas produire la même énergie. M. Pierrot commente le tableau suivant :

Producteurs	Situation actuelle	Projet BOX
TMP	120 GWh – 15 t/h	
CH2	600 GWh – 104 t/h	
CH6		600 GWh – 104 t/h
CH7		360 GWh – 70 t/h
CH Gaz	50 GWh – 8 t/h	30 GWh – 5t/h
Besoins vapeur Clients	770 GWh – 120 t/h	1050 GWh – 180 t/h

On constate à la lecture de ce tableau que l'énergie produite par nos chaudières correspond aux besoins de vapeur des clients. Il est prévu dans ce schéma l'arrêt de la chaudière 2 et la construction d'une chaudière 7 pour brûler les CSR (plastiques issus du recyclage des cartons).

M. Pierrot compare alors les dimensions des chaudières 2 et 6. La Chaudière 6 produira plus d'électricité (200 GWh contre 50) et nous introduisons un nouveau système de réchauffage de condensats. Elle tournera à plein régime pour répondre aux besoins de CRE5.

## III. Le débat :

Mme Bortolotti invite les participants à s'exprimer.

*M. Fleck se réjouit de pouvoir débattre sur les sujets de l'Ecoparc, de la chaudière 6 et du projet BOX. Il considère qu'il y a des liens très forts entre ces 3 projets. Il rappelle que l'Ecoparc a été créé dans un souci de mutualisation de l'énergie. Il était nécessaire selon lui de trouver un site à proximité de NSG. Il trouve donc qu'il est un peu contradictoire de dire que la chaudière 6 est uniquement dimensionnée pour répondre aux besoins de NSG, Pavatex et Michelin et n'aurait pas vocation à fournir de la vapeur aux entreprises qui s'installeraient sur l'Ecoparc. On a justifié la conversion de terrain agricole (72 ha) en terrain industriel, justement par la proximité avec NSG. Il lui semble donc que les explications sont floues et qu'il serait nécessaire de les justifier.*

M. Pierrot explique que compte tenu de notre consommation, il est possible que NSG soit en mesure de répondre aux besoins d'énergie de petits consommateurs. Une scierie consomme 25 GWh par exemple. NSG pourrait donc fournir cette énergie si elle n'utilise pas toute l'énergie produite par ses chaudières. Mais la chaudière 6 n'a pas été prévue pour fournir d'énergie à l'Ecoparc (cf tableau ci-dessus), il ne peut s'agir que d'une alternative.

M. Heinrich intervient alors en précisant tout d'abord qu'il est très heureux de participer à cet échange. Le principe de l'aménagement de cet Ecoparc répond à la nécessité de développer l'indépendance énergétique des Vosges centrales d'ici 2050 en mutualisant les besoins et les ressources. Le site a été effectivement retenu en raison de sa proximité avec NSG, afin de profiter de la fourniture d'énergie. Mais il a été également choisi en fonction d'autres paramètres : proximité de la voie ferrée, de l'accès aux réseaux urbains... Les entreprises qui pourraient s'implanter ont besoin de peu d'énergie, mais ce peu d'énergie leur est indispensable. En profitant des petites quantités que NSG pourra fournir, elles n'auront pas besoin d'investir dans des chaudières.

Il est précisé ici que les terres agricoles impactées seront de 51 ha soit 18 ha de moins que prévu initialement. Les entreprises implantées travailleront essentiellement autour du bois, il y aura des services mutuels.

*M. Mickael Berger prend la parole ; il pense que la capacité de production des chaudières est bien plus importante que les besoins de NSG. NSG serait donc en mesure de fournir de la vapeur aux autres entreprises.*

M. Pierrot explique que la chaudière 2 est en réalité une chaudière « de secours ». Par ailleurs, suite à la concertation et pour tenir compte des remarques faites lors des différents ateliers, NSG a modifié son projet et a décidé de ne plus construire de chaudière 7. M. Pierrot propose à M. Bailly de prendre la parole sur ce point.

Tout d'abord, M. Bailly revient sur la mutualisation.

S'il est exact que NSG avait envisagé de fournir l'Ecoparc en énergie précédemment, il n'en est plus de même aujourd'hui. A cette époque NSG travaillait sur la chimie verte et d'autres projets qui ont été depuis abandonnés en faveur du projet BOX, comme cela a été expliqué lors des précédents ateliers. Nous avons mené la concertation préalable et avons tenu compte des remarques qui ont été faites. Comme M. Pierrot l'a indiqué, nous ne brûlerons pas les CSR sur le site de Golbey et ne construirons pas la chaudière 7 ; Les CSR seront évacués vers d'autres sites.

M. Andréas prend la parole.

*Nous sommes devant une urgence climatique. Il faut limiter les rejets d'ici 2050 comme le prévoit la loi. Il insiste sur l'effondrement des éco systèmes, 60 % des espèces ont disparu. Or, ces projets BOX, Ecoparc ne sont pas compatibles avec les rapports du GIEC. Il ne faut pas dépasser une augmentation de température de 1,5 degré.*

*Il faut réfléchir ensemble à des projets qui préservent les générations futures. Les débits d'eau baissent. Il faut des projets alternatifs, produire autrement.*

M. Bailly rétorque que NSG a bien conscience de cette réalité et prend des mesures pour essayer d'y remédier. Nous abandonnons la construction de la chaudière 7 et entrons dans une économie circulaire en recyclant du papier et du carton. Malheureusement, ces produits contiennent du plastique, nous ne pouvons pas l'enfourer. Il faut donc le brûler. L'Ademe soutient ces projets. Nous allons évacuer ces CSR (35000 tonnes) à Nancy, dans des entreprises qui utilisent les meilleures technologies disponibles. NSG a démontré qu'elle est une entreprise socialement responsable, qui a toujours respecté les normes imposées et qui continuera à le faire. NSG travaille sur la RSE en combinant le social/Sociétal, l'environnement et l'économie. Les plastiques seront bannis d'ici quelques années mais à ce jour il faut les traiter. La meilleure solution est l'incinération. Nous avons dû arrêter l'approvisionnement en bois, puisque la loi nous pousse au recyclage. NSG est une entreprise qui est en mode survie depuis plusieurs années, elle s'efforce de protéger l'emploi de ses salariés. L'environnement est aussi important que l'économie et le social. Comme l'a dit St Exupéry, nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.

*M. Pfeiffer comprend cette position, il soutient le recyclage et il faut en effet protéger l'emploi. Il invite à réfléchir ensemble pour préserver l'impact environnemental*

M. Heinrich rappelle qu'il faut préserver l'autonomie énergétique du territoire des Vosges centrales d'ici 2050. Nous agissons sur la diminution de la consommation de l'habitat et de la mobilité, et sur le développement des énergies renouvelables. Nous avons plusieurs projets (éoliens...). Nous consommons de la biomasse dans l'Ecoparc. Il s'agit d'énergie renouvelable qui nous permettra d'accueillir des entreprises en limitant l'impact carbone. Nous ne pourrions pas arriver à ce résultat sans NSG.

Bruno Tapin intervient au sujet du remplacement de la chaudière 7 par la chaudière 2. En ce concerne le bilan carbone, nous arrivions à un chiffre de 180 000 tonnes avec CH7. Nous sommes maintenant à 100 000 tonnes avec CH2.

*M. Fleck ne peut que se féliciter de ces économies d'énergie. Il regrette cependant que nous ne disposions pas d'un bilan des aspects positifs de ces projets au niveau énergétique comparés aux impacts négatifs.*

*En ce qui concerne les terres agricoles, il rappelle que l'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans. Est-ce que le bilan est vraiment positif ? Il existe des sites industriels qui ne sont pas occupés totalement. Est-ce que cet Ecoparc a vraiment des conséquences positives si l'on compare aux nuisances, à la circulation....*

Monsieur Heinrich explique que les SCOT (schéma de cohérence territoriale) contribuent à la sobriété foncière des Vosges Centrales ; les lois récentes confortent les SCOT dans ces missions.

Il répète par ailleurs que ce ne seront pas 80 ha qui seront affectés à l'Ecoparc mais 51, avec un engagement de compensation en développant les filières agroalimentaires et maraichères avec des financements de 415 000 euros et 600 000 euros. Ces projets ont été soumis et validés par la chambre d'agriculture.

*M. Fleck n'est pas d'accord avec cette idée de compensation. Selon lui, ce qui est détruit l'est définitivement.*

Mme Durand intervient pour recadrer le débat qui doit porter sur le lien entre NSG et l'Ecoparc.

M. Heinrich ajoute qu'il y a des friches qui sont transformées en terres agricoles, notamment à Thaon Les Vosges. Il confirme que le site retenu pour l'Ecoparc était le plus opportun.

Mme Bortolotti reporte une question posée sur la provenance des matières premières.

M. J.F. Serre, Directeur Achats & Logistique, intervient à ce propos. NSG utilise du bois en fin de vie, provenant de déchetterie. Il s'agit de bois de classe B que nous achetons. Ce bois répond à un cahier des charges très précis. Nous ne prélevons pas de bois en forêt directement.

*M. Berger pose plusieurs questions :*

- 1. Il demande des précisions sur le bilan carbone, quant aux chiffres présentés ci-dessus par M. Tapin. Il manque 15000 tonnes.*
- 2. Ecoparc : est-ce que des accords sont conclus, les terrains sont-ils d'ores et déjà acquis par des entreprises ? Il a entendu parler d'une entreprise de méthanisation, ce qu'il trouve aberrant. Est-ce vrai ?*
- 3. il demande également des précisions sur les infrastructures routières.*

Sur le point 1, B. Tapin explique qu'il s'agit de l'incinération de refus de trituration issus des papiers récupérés pour le désencrage qui représentent 13 000 tonnes ; Ces tonnes seront toujours brûlées.

Sur le point 2, M. Heinrich indique que des accords de confidentialité ont été signés, qu'il doit donc les respecter. Il peut dire qu'une scierie devrait s'implanter et occuper 7 ha. Il commente un plan de masse de la zone.

Plusieurs contacts sont pris et des pourparlers sont bien engagés autour du bois et des éco matériaux. Il n'y aura pas d'entreprise de méthanisation.

Kevin THULLIER, Société SEBL, intervient. Il reste 2 parcelles à acquérir. Il n'y a eu aucune procédure d'expropriation. En ce qui concerne les infrastructures routières, un giratoire sera implanté avec un embranchement sur l'Ecoparc.

*M. Fleck demande si une enquête publique aura lieu ?*

Effectivement, répond M. Heinrich. Le dossier d'autorisation environnementale sera bouclé le 5 avril prochain. Il sera suivi par un permis d'aménager et enfin par une enquête publique.

Des fouilles archéologiques seront menées, elles seront rendues mi- mars pour les voiries et le site de la scierie. En été, les fouilles auront lieu sur le reste de la surface.

Mme Méline intervient. *Elle s'interroge sur l'impact de ces projets sur la circulation. Comment la matière première sera acheminée ? Est-ce qu'il y aura un surplus de circulation dans les villages notamment ?*

Martine Bortolotti : les camions ne traversent pas les villages, ils empruntent la RN 57 ou la départementale. Si nous cumulons les projets BOX (en version CH2) et CRE5 (Véolia) il y aura environ 140 poids lourds supplémentaires par jour, ce qui représente une augmentation de 1% du trafic total, et de 7 à 8 % du trafic poids lourds.

*Mme Méline demande si un élargissement de la RN57 est envisagé ?* Des aménagements sont effectivement prévus. Ils sont expliqués sur le site projet-box (voir la présentation et le CR de l'atelier « Logistique »).

*A ce sujet, Monsieur Pfeiffer s'inquiète des rejets dans l'atmosphère. Est-ce qu'il y aura des études menées par des organismes indépendants sur les particules fines, sur la pollution de l'atmosphère ?*

Mme Bortolotti le confirme. Des études sont faites, sur l'eau par exemple, sur les impacts routiers. Elles sont effectivement faites par des organismes spécialisés indépendants. De plus NSG travaille avec ses partenaires transporteurs pour étudier toutes les possibilités afin de limiter au maximum nos impacts, dans le respect des normes imposées.

*M. Pfeiffer pense que les impacts sont considérables, sur l'eau. Il y a énormément d'espèces qui disparaissent.* NSG s'est engagée à ne pas augmenter la pollution malgré l'augmentation de sa production, tous les chiffres sont publiés.

*M. Fleck note que chaque projet (Ecoparc, BOX et CRE5) font l'objet d'une étude d'impact, mais individuellement. Il n'est pas étudié l'impact cumulé de ces 3 projets, ce qui est regrettable. La somme des impacts des 3 projets sera bien supérieure aux impacts individuels.*

Mme Bortolotti explique que les impacts sont étudiés en fonction des projets connus à l'époque du dépôt du dossier. On tient compte des projets préalables.

*M. Delahaye demande pourquoi ne pas utiliser le transport par voies navigables pour l'approvisionnement en matières premières ?*

NSG essaie de le développer, c'est malheureusement compliqué. C'est d'ailleurs la même chose pour le rail. NSG utilise ce transport à hauteur de 30 %, alors qu'en France, le taux est de 10 %.

M. Heinrich complète cette réponse en indiquant que la communauté d'agglomération travaille sur un contrat pour développer le fret avec VNF. Ce contrat pourrait être signé sous 1 an.

## Conclusion

Mme Durand met fin au débat et remercie les participants.

Y. Bailly remercie les intervenants pour leur participation dans ce contexte si particulier et pour la pertinence de leurs questions et remarques. Il remercie également les garants pour leur aide dans la préparation de cette réunion et leur modération. Enfin, il remercie l'équipe NSG pour leur implication et leur travail.